

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE DAIX



**DU JEUDI 23 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Daix se sont réunis à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire.

**Présents :** Mme BEGIN-CLAUDET Dominique - Mme BOIDEVEZI Céline - M. FRANZIN Xavier – Mme HISSBACH Sophie - M. JACQUES Pascal – Mme RICHARD Anne-Sophie - Mme THOMAS-MAIRET Chantal – M. René VUILLEMIN – M. WALACH Jean -Paul

**Absents Excusés :** M. BERBEY Richard (pouvoir à M. VUILLEMIN René) - Mme CERNAK Francine (pouvoir à M. FRANZIN Xavier) - M. DESVIGNES Alain (pouvoir à Mme BOIDEVEZI Céline) – Mme GUIU Chantal (pouvoir à M. WALACH Jean-Paul) - Mme MARION Réka - M. PERROT-RENARD Pierre-Louis

Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, le conseil désigne M. Jean-Paul WALACH en qualité de secrétaire de séance, qui accepte cette fonction.

**Présidence :** Madame Dominique BEGIN-CLAUDET, Maire.

Il est procédé à l'appel nominal des membres présents, le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

## ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la séance précédente (Conseil Municipal du 14 octobre 2025)
- Délibération n° 7.10/2025-053 : RÉALISATION D'UNE CHAUFFERIE AUTOMATIQUE AU BOIS DÉCHIQUETÉ AVEC RÉSEAU DE CHALEUR – DEMANDES DE SUBVENTIONS

## DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il est ensuite procédé à la désignation du secrétaire de séance. La proposition est adoptée, *à l'unanimité*, le conseil désigne M. Jean-Paul WALACH, en qualité de secrétaire de séance qui accepte cette fonction.

## APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE (CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2025)

Madame le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2025 a été adressé à tous les membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'ayant été formulée, Madame le Maire soumet alors le compte-rendu à l'approbation de l'assemblée qui l'adopte *à l'unanimité*.

## 2025-53 – RÉALISATION D'UNE CHAUFFERIE AUTOMATIQUE AU BOIS DÉCHIQUETÉ AVEC RÉSEAU DE CHALEUR – DEMANDES DE SUBVENTIONS

M. Pascal JACQUES rappelle au Conseil Municipal qu'une réflexion a été faite courant 2024 pour la fourniture d'énergie thermique à partir d'énergies renouvelables pour un ensemble de bâtiments communaux (Lavandière, église, mairie, écoles, périscolaire, Maison de la Culture et des Associations, poste de police et le restaurant LEVANNA). L'objectif était d'identifier les solutions répondant aux enjeux énergétiques, climatiques et économiques actuels.

L'étude de faisabilité était une première étape de réflexion à la fois globale et pré-opérationnelle qui devait permettre au maître d'ouvrage (la commune de Daix) de se donner les moyens d'évaluer l'opportunité et la faisabilité de ce projet.

Suite à l'étude de faisabilité réalisée par le Bureau d'Etudes CSI concernant la réalisation d'une chaufferie automatique au bois avec réseau de chaleur pour alimenter les bâtiments communaux, la commune a décidé par délibération n° 7.10/2025-008 en date du 08/01/2025 d'engager la mission de maîtrise d'œuvre pour le projet de chaufferie automatique au bois avec réseau de chaleur.

M. Pascal JACQUES précise que cette chaufferie automatique au bois avec réseau de chaleur alimentera 2 abonnés extérieurs qui sont le logement situé 3 rue des Ecoles et le restaurant LEVANNA situé 10 rue de Dijon. Toutefois, la commune reste ouverte à d'autres raccordements extérieurs qui seraient situés à proximité du réseau.

La commune de Daix mettra en service à l'automne 2026 cette chaufferie automatique au bois déchiqueté pour la distribution de chaleur dont la gestion et l'exploitation sera strictement communale.

Ce projet peut être subventionné par :

- La Région Bourgogne-Franche-Comté
- le FEDER dans le cadre d'un appel à projets sur la thématique transition énergétique
- Le Conseil Départemental de la Côte-d'Or dans le cadre de l'aide aux investissements pour la filière bois-énergie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**SOLLICITE** le concours financier de la Région Bourgogne-Franche-Comté

**SOLLICITE** le concours du FEDER dans le cadre d'un appel à projets sur la thématique transition énergétique.

**SOLLICITE** le concours financier du Conseil Départemental de la Côte-d'Or dans le cadre de l'aide aux investissements pour la filière bois-énergie

**DÉFINIT** le plan prévisionnel de financement suivant :

L'enveloppe prévisionnelle allouée à ce projet est de 1 125 381 € HT.

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
FEDER – Appel à projets thématique transition énergétique	Sollicitée	1 204 157	50 % (53.50 %)	602 078
CONSEIL REGIONAL BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	Sollicitée	1 204 157	17 % (18.19 %)	204 706
CONSEIL DEPARTEMENTAL – Aide aux investissements filière bois-énergie	Sollicitée	1 204 157	4.98 % (5.33%) (20 % du coût total plafonné à 300 000 €)	60 000.00
AUTOFINANCEMENT		1 125 381	22.98 %	258 597
TOTAL FONDS PUBLICS		1 125 381	100 %	<b>1 125 381</b>

**PRÉCISE** que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

## QUESTIONS DIVERSES

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.*

*Fait et délibéré le 23 octobre 2025 par les membres du Conseil Municipal présents, en attente de leur approbation en début de séance suivante.*

**Le secrétaire de séance,  
M. Jean-Paul WALACH**



**Le Maire,  
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET**

*Compte rendu affiché le 24/10/2025  
Délibérations transmises en Préfecture le 24/10/2025*